

**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole  
**Herausgeber:** Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture  
**Band:** 18 (1956)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** "Un conseiller fédéral et un professeur d'université sond d'avis différent"

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## „Un conseiller fédéral et un professeur d'université sont d'avis différent“

**Avant-propos de la Rédaction.** — Dans le numéro de juin 1955 (page 5), nous avons publié sous le titre précité un article dans lequel, après avoir fait certaines constatations, nous posions une question à M. le Prof. Dr Max Weber, ancien conseiller fédéral. Le surcroît de travail dû à la campagne lancée à ce moment-là pour la vente des dispositifs réfléchissants nous a malheureusement fait oublier d'adresser un exemplaire du dit numéro à M. le Dr Weber. Dernièrement, à l'occasion des discussions autour du prix du lait, nous nous sommes aperçus de cet oubli. Nous l'avons réparé immédiatement et en priant M. le Dr Weber de nous en excuser. Personnellement, cette omission ne nous contrarie pas trop parce que la réponse de M. le Dr Weber, que nous publions ci-après et dont nous le remercions vivement, nous est plus précieuse en ce moment qu'elle ne l'aurait été l'année passée. Nous n'ajouterons pas d'autre commentaire pour le moment. R. Piller.

«Un court article, signé R. Piller, a paru sous le titre ci-dessus dans le numéro de juin 1955 du «Tracteur». Son auteur m'y reprochait d'être maintenant partisan d'une baisse des frais de production dans l'agriculture — notamment au moyen d'une réduction des droits de douane — alors que j'avais écarté la demande de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs présentée en 1952, qui tendait à obtenir une diminution des droits d'entrée sur l'essence destinée aux tracteurs agricoles.

Il me faut tout d'abord dire ma surprise de voir que l'article en question, qui constituait une sorte de mise en demeure, ne m'ait été remis qu'en mai 1956, soit 11 mois après sa parution. Il est facile de donner une réponse objective et elle est la suivante: d'autres conditions exigent d'autres mesures. Les dépenses extraordinaires auxquelles la Confédération dut faire face en 1952 pour l'armement — dont le financement complémentaire avait été refusé par le souverain —, obligèrent à compter avec des déficits. Cette année-là se clôtura effectivement par un découvert de 181 millions et il en fut de même l'année suivante. La question des prix agricoles ne se posait en outre pas encore de manière aiguë. S'il avait été possible d'empêcher une hausse des prix des denrées alimentaires essentielles par une réduction des droits de douane, je n'aurais pas manqué de prendre la chose en considération déjà à ce moment-là.

Aujourd'hui, la situation se présente de façon foncièrement différente. Au cours de ces deux dernières années, la Confédération a vu sa fortune s'augmenter de 445 millions et le Conseil fédéral a proposé une diminution des impôts fédéraux qui a été approuvée par les Chambres. Dans ces conditions, il serait indiqué de recourir aux crédits de la Confédération pour stabiliser le niveau du coût de la vie — que se soit par une réduction des impôts de consommation ou par une diminution des frais de production dans l'agriculture —, en vue d'éviter les hausses de prix qui menacent.

Il n'existe ainsi pas de contradiction entre le point de vue que je défends aujourd'hui et celui que j'avais adopté en son temps, du fait que les conditions ne sont plus du tout les mêmes. La question de savoir comment il est possible d'empêcher l'usage abusif d'un carburant détaxé doit être évidemment encore discutée. Peut-être que le «Tracteur» est en mesure de donner une réponse à ce sujet. Max Weber» (traduit par R. S.)